



PYRENEES EXPLORATION

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Activité

Le prestataire ainsi dénommé « **PYRENEES EXPLORATION** » est représenté par Marc CHATONNAY, Entrepreneur Individuel et titulaire du Brevet d'Etat Alpinisme 1er degré « Accompagnateur en Montagne ». Il possède une carte professionnelle délivrée par les services compétents de l'Etat français sous le N° **031102ED0248** et faisant l'objet d'un recyclage professionnel obligatoire tous les six ans.

Le prestataire est domicilié 1 Allée de Bigot – 31360 CASTILLON DE SAINT MARTORY (France). Il est enregistré sous le N° **SIRET 44301129100020**

Pyrénées Exploration encadre et enseigne toutes les activités de randonnée pédestre en montagne sans limitation d'altitude mais en dehors des zones glaciaires et des terrains qui nécessitent pour la progression, l'utilisation d'outils ou de certaines techniques propres à l'alpinisme.

2. Application

L'exécution de toute prestation implique de la part du client, l'acceptation des présentes conditions générales de vente par le souscripteur. Les présentes conditions générales sont modifiables à tout moment.

3. Lieux d'exercice/ Déroulement et organisation des activités

- Le prestataire via le site Pyrénées Exploration propose principalement des activités d'accompagnement en montagne sur l'ensemble du massif pyrénéen en France et en Espagne. Le lieu d'exécution est précisé sur le devis et rappelé sur la facture transmise au client.
- Pour les activités à la journée ou sur deux jours organisées avec nuitée en cabane ou refuge non gardé, ou sous tente (bivouac), Monsieur Marc CHATONNAY s'engage à fournir une fiche d'informations précisant les modalités d'exécution de la prestation.
- Pour les séjours au-delà de deux jours, organisés en formule tout compris, Monsieur Marc CHATONNAY s'engage à faire appel à une agence de voyages ou un organisme immatriculé à ATOUT FRANCE (formule en tout compris article 212-2 du Code du Tourisme).
- Pour chaque activité, un nombre maximum de participants est déterminé afin de garantir l'obligation de maintien de la sécurité des individus qui composent le groupe.
- En fonction des conditions météorologiques et de la condition physique des clients, le prestataire se réserve le droit de modifier ou d'annuler la ou les activités prévues en milieu spécifique.
- Le ou les clients s'engagent à respecter les consignes données par le prestataire.
- Pyrénées Exploration se dégage de toute responsabilité concernant les dommages ou les dégâts qui pourraient être occasionnés sur le matériel ou les objets utilisés lors des activités et appartenant directement au client (mobiles, appareils photos, matériel d'optique, matériel de randonnée personnel).

4. Champ d'application des conditions générales à l'encadrement d'activités sportives

Les présentes conditions générales s'appliquent entre Marc CHATONNAY et toutes les personnes effectuant une réservation via le site internet www.pyrenees-exploration.com, par mail ou par téléphone pour effectuer une activité sportive.

- **Qualité des personnes effectuant la réservation** : les personnes effectuant des réservations sur le site internet Pyrénées Exploration doivent être obligatoirement âgées d'au moins 18 ans et avoir la capacité juridique ou être titulaires d'une autorisation parentale.
- Marc CHATONNAY s'engage à fournir les attestations et documents nécessaires à l'exercice des activités proposées (assurances, diplômes, etc...).
- **Les activités sont ouvertes à tous**, néanmoins suivant les activités et parcours, certaines conditions sont à prendre en compte : limite d'âge, niveau technique ou physique, contre-indications... Pour connaître ces conditions, veuillez vous reporter aux fiches d'informations des activités proposées.

Important : si vous êtes dépendant de soins ou traitements médicaux particuliers, ou encore votre état de santé nécessite une attention particulière, **vous devrez impérativement en informer Pyrénées Exploration au moment de votre réservation.**

5.Tarification, moyens de paiements et conditions de règlement

Les tarifs présents sur le site internet sont exprimés en Euros (TVA non applicable, article 293b du CGI).

- **Les prix comprennent** : la prestation d'encadrement assurée par un guide diplômé d'état et le prêt de matériel technique et/ou de sécurité nécessaire à la pratique de l'activité choisie. Nous vous invitons à vous référer à la fiche technique de l'activité, disponible sur simple demande.
- **Les prix ne comprennent pas** : le transport jusqu'au lieu d'activité (lieu de rendez-vous et site de pratique), les frais à caractère personnel, certains repas sont à la charge du client, sauf mention contraire.
 - **Le cas échéant des frais supplémentaires pourront être appliqués** (droits d'accès à certains sites, forfait, transport, etc...). Le ou les clients devront s'en acquitter sur place.

Pyrénées Exploration se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, étant toutefois entendu que le ou les prix figurant sur le site internet (www.pyrenes-exploration.com) le jour de la commande sera le seul applicable à l'acheteur.

Modes de paiement acceptés : espèces, chèques bancaires, virements bancaires, chèques-vacances au format papier.

- **Libellé de règlement** : le règlement doit être adressé directement à l'attention de Marc CHATONNAY.
- **Pénalités de retard** : en cas de délais de paiement non respecté, Pyrénées Exploration se réserve le droit d'appliquer des pénalités de retard à un taux de 4,22% pour tout jour de retard.
- **Indemnités de frais de recouvrement** : elles sont dues pour tout retard de paiement et sont fixées forfaitairement à **40 €**.

6.Conditions de réservation, devis et bon cadeau

Disponibilité des offres : les offres d'activités sportives proposées sur le site Pyrénées Exploration www.pyrenes-exploration.com sont celles disponibles au moment de l'inscription. Toutes nos activités se font sur réservation. Pour cela, vous avez plusieurs solutions :

- **réservation en ligne** (www.pyrenees-exploration.com)
- **par mail** (info@pyrenees-exploration.com)
- **par téléphone** (06 83 22 79 72)

Pour les formules à la journée, l'intégralité de la somme sera exigée le jour même avant le début de l'activité.

Pour toute réservation de séjours, un bulletin d'inscription vous sera adressé. Il devra être complété, signé et renvoyé avec un acompte. **Sa signature manifeste la conclusion d'un contrat.**

- **Toute réservation est confirmée à réception du règlement d'un acompte. Pour les formules sur 2 jours et au-delà de 2 jours :**
 - **30%** pour toute réservation à plus d'un mois de la date du départ
 - **50%** pour toute réservation à moins d'un mois de la date du départ
 - **Le solde sera exigée 10 jours avant le départ de l'activité**

Pour les inscriptions de groupe, le souscripteur s'engage à informer chacun des participants du groupe du contenu des activités et des conditions de pratique correspondantes.

Devis : toute demande de devis se fait par téléphone ou par mail. L'offre acceptée devra être signée et renvoyée par mail ou par la Poste à Pyrénées Exploration.

- **Toute signature de devis par le client signifie la validation de la commande.**

Bon cadeau : il est possible de réserver un bon cadeau sur le site de Pyrénées Exploration.

- **Le bon cadeau est adressé au commanditaire par mail en format PDF** à la réception de la totalité du montant de la prestation.

- **Le bénéficiaire du bon cadeau doit nous contacter pour réserver la sortie.** Cette dernière sera garantie dans le cas où le nombre minimum de participants requis est atteint et dans le cas où les conditions climatiques permettent la bonne pratique de l'activité.
- **Le bon cadeau est valable 1 an à compter de la date d'achat.** Si le ou les clients n'ont pu utiliser leur bon cadeau dans les délais (annulation pour mauvaise météo ou nombre de places disponibles déjà atteint), **il sera exceptionnellement prorogé d'un an.**
- Le bénéficiaire et/ou l'acheteur, ne pourront prétendre à un quelconque remboursement ou indemnité.

7. Annulation

Quelle que soit l'activité (journée ou séjour), toute prestation interrompue ou non consommée dans son intégralité **du fait d'un niveau physique et/ou technique insuffisant** ou du fait d'une blessure survenue pendant l'activité **ne donnera lieu à aucun remboursement ou échange de prestation.**

Annulation à l'initiative de Pyrénées Exploration

- **En cas d'annulation d'une prestation journée** pour motif légitime (mauvaise météo par exemple), signifiée par mail ou par téléphone au client, Pyrénées Exploration proposera de déplacer la ou les séances d'activité à d'autres journées.
- **En cas d'annulation d'un séjour** pour motif légitime (mauvaise météo, maladie, accident), le prestataire établira au client un avoir égal au montant versé pour l'activité sans que le ou les clients puissent prétendre à une quelconque autre indemnité.

Annulation à l'initiative du ou des clients

- **En cas d'annulation d'une participation pour un motif légitime et justifié (maladie, décès, accident)**, signifiée par écrit au prestataire, l'acompte sera restitué dans son intégralité.
- **En cas d'annulation d'une participation pour un autre motif** signifié par écrit au prestataire, l'acompte versé donnera lieu à un avoir du montant égal à la somme versée.

8. Force majeure et motif légitime

En toute hypothèse, la responsabilité de Monsieur Marc CHATONNAY ne saurait être engagée si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une des obligations découle d'un cas de force majeure ou fortuit (article 1218 du code civil). Celle-ci s'entend de tout événement extérieur imprévisible et irrésistible tel que l'interruption de la fourniture d'énergie, catastrophes naturelles, mouvements sociaux, guerre ou malveillance...

De plus, sa responsabilité ne saurait non plus être engagée en cas de motif légitime. Par motif légitime peuvent figurer : une incapacité de travail, une maladie grave, une grève SNCF, une coupure Internet, une panne de voiture... ou toute autre motif raisonnable indépendant de la volonté du prestataire et le mettant dans l'impossibilité de mener à bien sa prestation.

9. Assurances

Le professionnel qui vous encadre est assuré pour le cas où il vous causerait un dommage, pour prendre en charge des frais de secours jusqu'au centre de soin le plus proche. **Il possède un contrat en Responsabilité Civile Professionnelle + frais de recherche et secours: MMA 105 630 300**

- En revanche son assurance n'est **pas destinée à couvrir les conséquences de votre comportement individuel** ou les frais de rapatriement de l'hôpital à chez vous par exemple.

Pour vous protéger dans le cadre de vos activités sportives, vous pouvez souscrire une assurance sport

spécifique auprès de votre assureur . Ce type de contrat annuel ou journalier prend en charge :

1- La Responsabilité Civile : Au cours de votre pratique sportive, si vous blessez quelqu'un par votre faute ou votre imprudence, conformément aux articles 1240 et 1241 du code civil, vous êtes civilement responsable pour avoir "causé un dommage à autrui "

2- Si vous vous blessez seul lors de la pratique de l'activité sportive
Le contrat d'assurance Individuel Accident (« IA ») permet d'indemniser les dommages corporels accidentels importants et éventuellement les frais médicaux. Les frais de rapatriement, de recherche et de secours, les dommages causés au matériel de sport....

10. Protection des données personnelles

Vous avez un droit d'accès et de modification des données vous concernant.

Conformément à la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez des droits d'opposition (art. 26 de la loi), d'accès (art.34 à 38 de la loi) et de rectification (art. 36 de la loi) des données vous concernant.

Ainsi, vous pouvez nous contacter (voir adresse du propriétaire du site ci-dessus) pour que soient rectifiées, complétées, mises à jour ou effacées les informations vous concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte ou l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite.

Les informations qui vous concernent nous sont uniquement destinées. Nous ne transmettrons en aucun cas ces informations à aucun tiers.

11. Litiges

REGLEMENT AMIABLE DES LITIGES - MEDIATION DE LA CONSOMMATION

En cas de litige entre le Client et l'entreprise, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (le Client adressera une réclamation écrite auprès du professionnel ou, le cas échéant, auprès du Service Relations Clientèle du professionnel).

A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.133-4 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir :

La Société Médiation Professionnelle

www.mediateur-consommation-smp.fr

24 rue Albert de Mun - 33000 Bordeaux